

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13 OCTOBRE 2017**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Michel GUILLOT, Isabelle LOMBART, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI.

**Représenté:**

Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Michèle BORFIGA par Jean-Paul RAPUC, Jean-Louis DONADEY par Isabelle LOMBARD.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 5 octobre 2017 par courrier à leur domicile.

**Demande de modification de l'ordre du jour :**

**\* Ajout de quatre décisions supplémentaires**

- Subvention municipale au Comité des fêtes d'Auron
- Subvention municipale Comité Régional de Ski
- Tarifs du C.L.S.H
- Tarif location chalets de Noël
- Servitude de passage et de tréfonds parcelle AB 167

**\* Retrait d'une décision**

- Cession de la parcelle M12
  - Approuvées à l'unanimité

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 25 août 2017**

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

## **Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 788 du 01/09/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la restructuration et rénovation de la Salle des Fêtes, avec la Sarl BDV BAT Lot 1.

Arrêté Municipal individuel 799 du 05/10/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour l'extension du cabinet médical d'Auron, avec la SAS VAL TINEE Lot 1.

Arrêté Municipal individuel 802 du 11/10/2017 : Marché de travaux pour la Construction d'une extension au Cabinet médical d'Auron – Lot N° 3 : Cloison, doublage, menuiseries intérieures, faux plafonds, peinture, revêtements sols et murs, avec le groupe TECHNIDECO.

### **330/ Création d'un poste d'adjoint d'animation – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et approuve la modification du tableau des effectifs.

### **331/ Frais de formation – Compte personnel d'activité**

Vu l'ordonnance N°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activités, à la formation, à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu le décret N°2017-928 du 4 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique,

Considérant qu'il convient de fixer les règles de gestion des demandes présentées par les agents de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les principes suivants :

- Participation financière de la commune pour les frais pédagogiques

<b>Cout de la formation</b>	<b>Participation communale</b>
1 à 1000 €	80%
1001 à 2500 €	50%
2501 à 5000 €	35%
au-dessus de 5001 €	20%

- Aucune participation pour les frais de déplacement, restauration et hébergement,
- Temps de travail : les formations proposées par le CNFPT seront effectuées pendant le temps de travail de l'agent, les formations demandées par les agents dans le cadre du compte personnel de formation non proposées par le CNFPT se dérouleront en dehors du temps de travail.
- Ce dispositif est limité à 3 formations par an pour l'ensemble des agents de la commune.

### **332/ Participation communale BAFA - Convention UFCV**

Entendu l'exposé de Madame le Maire proposant de signer une convention avec l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) pour l'organisation de deux sessions de formation BAFA: une première dénommée « formation générale » et une deuxième dénommée « approfondissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement à l'UFCV d'une participation communale de 80 € par stagiaire et par session et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'UFCV.

### **333/ Participation communale aux classes transplantées**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de contribuer au financement des projets de classes transplantées des écoles d'Auron et de Saint Etienne de Tinée à hauteur de 11,50 € par jour et par enfant présent au séjour.

### **334/ Complément de subvention a l'office de tourisme**

Par délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2017 a été approuvé le versement d'une subvention de 327 885 € à l'office de tourisme.

Considérant que le Conseil de Direction de l'Office de Tourisme du 6 avril 2017 a voté une participation communale de 359 885 €, il convient de verser un complément de subvention de 32 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le versement d'une subvention complémentaire de 32 000 € à l'Office de Tourisme pour l'exercice 2017.

### **335/ Subvention association Eclatinée**

A l'unanimité des membres présents et représentés, est approuvé l'octroi d'une subvention de 1800 € à l'association Eclatinée.

### **336/ Subvention Ligue contre le Cancer**

A l'unanimité des membres présents et représentés, est approuvé l'octroi d'une subvention de 500 € à la ligue contre le Cancer.

### **337/ Subvention réfection de façades**

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention aux propriétaires désireux d'effectuer des ravalements de leurs façades, contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement esthétique du village et des hameaux.

Conformément à cette option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de verser au mandataire de la copropriété une subvention de 16 816,25 € (seize mille huit cent seize euros, vingt-cinq centimes) pour les travaux de réfection de façade sur la copropriété 7 rue Gayolle - 06660 St Etienne de Tinée.

La subvention est de 25 % du montant des travaux estimés à 67 265 € TTC.

### **338/ Subvention au Comité des Fêtes d'Auron**

A l'unanimité des membres présents et représentés, est approuvé l'octroi d'une subvention de 8000 € au Comité des Fêtes d'Auron.

### **339/ Subvention Comité Régional Ski Côte d'Azur**

VU la demande de subvention présentée par le Comité Régional Ski Côte d'Azur pour l'achat d'un minibus afin de transporter les athlètes du ski azuréen sur l'ensemble des pistes françaises et internationales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une aide financière de 5 000 €.

### **340/ Partenariats sportifs de haut niveau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement des projets de partenariats avec les espoirs du ski de la commune, autorise le Maire à signer les contrats de partenariat avec Guillaume ISSAUTIER et deux autres avec Karen SMADJA CLÉMENT et Thibaut FOUQUES, approuve le versement d'une aide financière à Jérémy MURRIS qui attaque cette année les compétitions en FIS.

### **341/ Décision modificative N°4 - Budget général 2017**

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2017 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

#### **Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	60 000,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	50 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	112 000,00 €
Article 6745 : Subvention aux pers. Droit privé	20 000,00 €
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 252 000,00 €

#### **Section d'Investissement – Dépenses**

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €

#### **Section d'Investissement – Recettes**

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
Chapitre 024 : Produits de Cession	200 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	- 200 000,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **342/ Décision modificative N°1 - Activités annexes**

Les crédits inscrits au budget activités annexes 2017 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

#### **Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	25 000,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00 €

## **Section de Fonctionnement – Recettes**

Chapitre 70 : Ventes prod fab, prest. serv,	15 000,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	80 000,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **343/ Animations culturelles Auron Hiver 2017-2017 – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite les subventions à la Région et au Conseil Départemental à hauteur de 30% pour l'organisation des animations culturelles de la station d'Auron Hiver 2017-2018.

### **344/ Transhumance 2018 – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour l'organisation de la transhumance 2018

### **Animations estivales 2018 - Demande de subvention**

Cette décision est reportée en 2018

### **345/ Protocole d'accord transactionnel avec M. MARCHISIO**

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision prise de ne pas renouveler le bail commercial des locaux « salon de thé, discothèque » à Auron à M. MARCHISIO au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Elle expose :

- Par acte extra judiciaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, M. MARCHISIO a fait signifier au bailleur une demande de renouvellement dudit bail et qu'il entendait adjoindre aux locaux loués l'activité de « restauration » qu'il considérerait comme connexe et complémentaire

Par actes extra judiciaire en date des 11 et 14 août 2015, la commune de Saint Etienne de Tinée a fait signifier à M. MARCHISIO son refus de renouvellement du bail à usage commercial et lui offrait le paiement d'une indemnité d'éviction.

En l'état du refus de renouvellement du bail commercial par la commune, M. MARCHISIO a saisi le Président du Tribunal de Grande Instance de Nice statuant en matière de référé.

Par ordonnance en date du 16 février 2017, Madame CULLET a été désigné en qualité d'expert avec mission d'évaluer le montant de l'indemnité d'éviction due à M. MARCHISIO ainsi que les indemnités accessoires.

C'est dans ces conditions que M. MARCHISIO a restitué les locaux le 30 avril 2017, et les parties sont convenues de mettre fin au litige les opposant concernant la résiliation du bail précité.

À cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le protocole d'accord transactionnel valant non renouvellement de bail commercial, offrant paiement d'une indemnité d'éviction à M. MARCHISIO avec restitution des locaux au 30 avril 2017.

### **346/ Indemnité de conseil du percepteur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder l'indemnité de conseil à

- Mme Noëlle TESSON du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2017,
- M. Alain MOREAU à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **347/ Solidarité victimes de l'Ouragan Irma**

Par solidarité aux communes sinistrées de Saint Barthélémy et Saint Martin suite au passage de l'ouragan Irma, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une aide de 500 € à la Croix Rouge.

### **348/ Tarifs C.L.S.H. « Les Eterlous »**

Considérant qu'à la rentrée de la Toussaint seront accueillis au C.L.S.H. les enfants de moins de 3 ans le matin de 8h à 8h20, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les nouveaux tarifs de la régie de recettes municipale du centre à savoir :

- 10 € par mois pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- 8 € par jour pendant les vacances scolaires et les mercredis pour les résidents et les vacanciers.

### **349/ Tarif chalets de Noël**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), fixe à 10 € par jour la location des chalets de Noël avec une caution de 100 € à l'inscription.

### **350/ Aménagement placette devant hôpital St Maur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite les aides de la Région et du Département pour les travaux d'aménagement de la placette devant l'hôpital St Maur.

### **351/ Cession parcelle N1093 parking de la poste**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession au profit de M. ROUJAS Pierre de la parcelle communale cadastrée N 1093 d'une superficie de 45m<sup>2</sup> sise au village, parking de la poste pour régularisation d'un passage public.

### **352/ Équipement du cinéma d'Auron**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide du Conseil Départemental pour l'équipement du cinéma d'Auron.


### **353/ Servitude de passage et de Tréfonds**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'une demande de permis sur la parcelle AB 147 sur la station d'Auron et que cette parcelle est enclavée.  
Considérant que l'accès à la parcelle et le passage des réseaux sont prévus sur la parcelle communale cadastrée AB 167 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte la constitution d'une servitude de passage et de passage en tréfonds des canalisations pour les différents réseaux sur la parcelle communale cadastrée AB 167 sise au Collet d'Auron au profit de la parcelle AB 147, fixe à 10 000 € le prix de la servitude, et autorise le Maire à signer tout document afférant à cette décision et notamment l'acte notarié de constitution de servitude à intervenir.

## ETAT CIVIL

Le Maire,

  
Colette FABRON

